

ENS du Miroir de Faille

Plan de gestion simplifié

2021-2025



Juin 2021

Coordination et suivi du programme

DE GOOT Marion - CEN74

KRITHARI Leslie - CCFU

Crédit cartographique

RIS 74, Cadastres, IGN

Crédits photographiques

Marion de Groot, Kévin Gurcel

PROGRAMME REALISE AVEC LE SOUTIEN FINANCIER DE

**haute
savoie**
le Département

EN PARTENARIAT AVEC


Sillingy
HAUTE-SAVOIE


FRANCE NATURE
ENVIRONNEMENT
HAUTE-SAVOIE


LPO

CONTEXTE GENERAL

Le site du Miroir de faille a été inscrit au réseau des Espaces Naturels Sensibles du Département de la Haute-Savoie en 2009. Ce classement s'est justifié par la présence de nombreux habitats naturels d'intérêt et de nombreuses espèces remarquables.

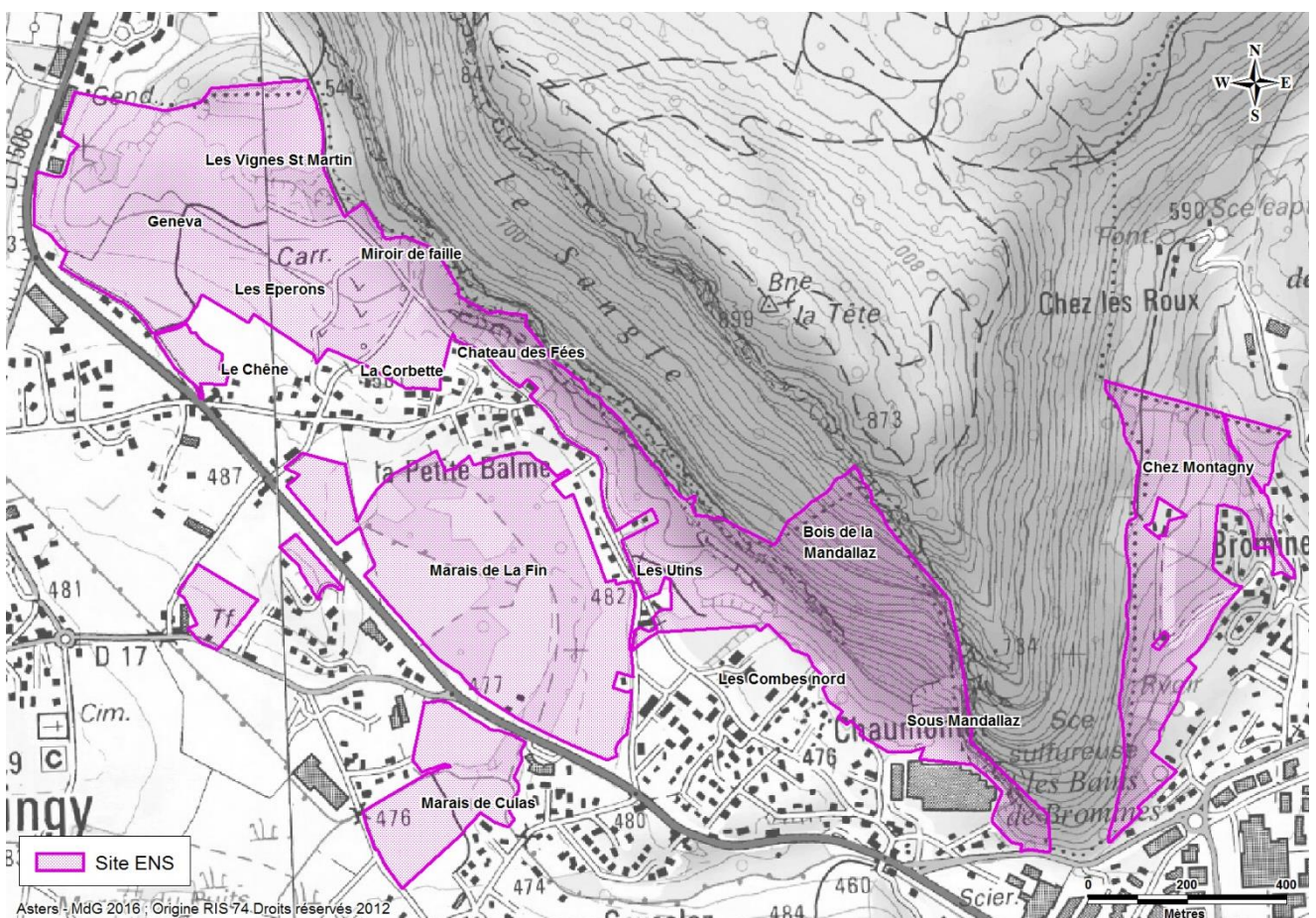
De 2016 à 2020, le site a bénéficié d'un premier plan de gestion porté par la commune de Sillingy qui a permis la restauration de plusieurs milieux naturels. En 2019, la Communauté de communes Fier et Usse (CCFU) ainsi que l'ensemble de ses communes membres, dont Sillingy, signent le Contrat de territoire ENS (CTENS) Montagne d'Âge Mandallaz Bornachon. Celui-ci est porté par la CCFU et court jusqu'en 2023. Ce nouveau plan de gestion fait partie intégrante du CTENS et sera mis en œuvre par la CCFU en partenariat avec la commune de Sillingy.

A- ETAT DES LIEUX – DIAGNOSTIC DU SITE

A-1 INFORMATIONS GENERALES

A-1-1 LOCALISATION ET LIMITE DU SITE

Le site ENS se situe au pied de la montagne de la Mandallaz à l'est de la commune de Sillingy, au niveau des hameaux de la Petite Balme, Chaumontet et Bromines. D'une surface d'un peu plus de 103 ha, ce site abrite une mosaïque de milieux naturels remarquables : falaise (Miroir de Faille), forêts, zones humides (Marais de La Fin), prairies sèches ainsi qu'une flore et une faune très diversifiées, et souvent d'intérêt patrimonial.



Localisation du site

A-1-3 STATUTS ACTUELS

La partie Est du site est inscrite à l'inventaire des ZNIEFF de type II dans le site "CHAINONS DE LA MANDALLAZ ET DE LA MONTAGNE D'ÂGE". La partie Ouest est, en plus, en partie inscrite à l'inventaire des ZNIEFF de type I dans le site "ZONE SECHE A LA BASE MANDALLAZ".

La zone forestière du site, au niveau de la pointe Sud de la Mandallaz, est réglementée depuis 1983 par l'APPB "MONTAGNE DE LA MANDALLAZ" dont le périmètre est en cours de révision afin d'intégrer une partie des habitats

favorables au Crapaud calamite du site ENS.

Une petite partie du site se situe en réserve de chasse (Sud ainsi sommet du site au niveau de la falaise).

La commune a mis à jour son PLU en 2015 et a inscrit l'intégralité du site en zone agricole ou naturelle avec des spécificités pour les zones humides et les secteurs d'intérêt pour les corridors.

A-1-3 ASPECTS FONCIERS

La commune de Sillingy est propriétaire de 83 parcelles représentant plus de 27 ha.

Lors du premier plan de gestion, les propriétaires des parcelles privées sur lesquelles des travaux étaient souhaités ont été contactés afin d'envisager la signature de convention d'usage permettant à la collectivité gestionnaire de réaliser les travaux. La plupart des propriétaires se sont engagés au côté de la commune et 37 parcelles ont pu être conventionnée. Toutefois, sur 10 parcelles l'animation foncière n'a pas été concluante.

A-2 ENVIRONNEMENT ET PATRIMOINE NATUREL

A-2-1 PATRIMOINE NATUREL

HABITATS NATURELS

On distingue cinq grands types de milieux : les milieux secs, les zones humides, les forêts, les parcelles agricoles et la falaise. Le site héberge quatre habitats d'intérêt communautaire dont deux prioritaires.

Globalement les habitats d'intérêt sont dans un état de conservation bon à moyen. La principale menace est la présence d'espèces invasives, ou pour les pelouses et boisements secs la fermeture des milieux.

LA FLORE

Depuis le début des années 2000, 374 espèces floristiques ont été recensées sur le site, dont 3 espèces protégées en Rhône-Alpes et 10 en Liste rouge. On note également 14 espèces d'orchidées identifiées sur le site depuis 2010.

Protection régionale

- **Fétuque du Valais** (*Festuca valesiaca*), noté en 2020
- **Inule de Suisse** (*Inula helvetica*), noté en 2020
- **Langue de serpent** (*Ophioglossum vulgatum*), noté en 2003




Liste rouge départementale

- **Chlora acuminée** (*Blackstonia acuminata*), noté en 2005
- **Coquelicot hybride** (*Papaver hybridum*), noté en 2017
- **Gesse à graines sphériques** (*Lathyrus sphaericus*), noté en 2013
- **Hélianthème à feuilles rondes** (*Helianthemum nummularium*), noté en 2020
- **Koelérie du Valais** (*Koeleria vallesiana*), noté en 2020
- **Iberis amer** (*Iberis amara*), noté en 2005
- **Orpin des rochers** (*Sedum rupestre*), noté en 2013
- **Orpin pourpier** (*Sedum cepaea*), noté en 2017
- **Réséda raiponce** (*Reseda phyteuma*), noté en 2013
- **Torilis des champs** (*Torilis arvensis*), noté en 2005


LA FAUNE

411 espèces animales sont connues sur le site, dont 22 sont d'intérêt européen et 44 en Liste Rouge. Parmi ces espèces d'intérêts, beaucoup sont des oiseaux qui pour certains ont été vu en vol au-dessus de site et ne lui sont pas inféodés. Ne sont présentées ici que les espèces d'intérêt pour lesquelles le site peut avoir un rôle majeur dans leur cycle de vie.








Directive européenne (protection européenne)

- **Sonneur à ventre jaune** (*Bombina variegata*) annexe 2 de la DH + Liste rouge nationale et régionale, noté en 2020 
- **Murin de Bechstein** (*Myotis bechsteinii*) + Liste rouge mondiale, europe, régionale, noté en 2014 
- **Bondrée apivore** (*Pernis apivorus*) DO. Nicheur possible, noté en 2020
- **Faucon pèlerin** (*Falco peregrinus*) DO + Liste rouge départementale. Nicheur certain, noté en 2020
- **Grand-duc d'Europe** (*Bubo bubo*) DO + Liste rouge départementale. Nicheur certain, noté en 2020 
- **Milan noir** (*Milvus migrans*) DO. Nicheur probable, noté en 2020
- **Pic noir** (*Dryocopus martius*) DO. Nicheur probable, noté en 2020
- **Pie-grièche écorcheur** (*Lanius collurio*) DO. Nicheur possible, noté en 2020







Liste rouge nationale

- **Bouvreuil pivoine** (*Pyrrhula pyrrhula*) noté en 2020
- **Gobemouche gris** (*Muscicapa striata*) Nicheur possible, noté en 2019
- **Linotte mélodieuse** (*Carduelis cannabina*) Nicheur probable, noté en 2020
- **Pigeon biset** (*Columba livia*) + Liste rouge départementale, noté en 2019
- **Pipit farlouse** (*Anthus pratensis*) + Liste rouge départementale, noté en 2020
- **Pouillot siffleur** (*Phylloscopus sibilatrix*) + Liste rouge départementale, noté en 2012
- **Tarier des prés** (*Saxicola rubetra*) + Liste rouge départementale, noté en 2016 

Liste rouge régionale

- **Crapaud calamite** (*Bufo calamita*), noté en 2019 
- **Triton alpestre** (*Ichthyosaura alpestris*), noté en 2019 
- **Lapin de garenne** (*Oryctolagus cuniculus*), noté en 2019 
- **Putois** (*Mustela putorius*) + Liste rouge départementale, noté en 2019 
- **Lézard des souches** (*Lacerta agilis*), noté en 2019 
- **Lézard vivipare** (*Zootoca vivipara*), noté en 2019 
- **Hirondelle de cheminée** (*Hirundo rustica*) + Liste rouge départementale, noté en 2020 

Liste rouge départementale

- **Alyte accoucheur** (*Alytes obstetricans*) noté en 2013 
- **Azuré des Coronilles** (*Plebejus argyrognomon*) noté en 2020 
- **Lophyra flexuosa** (*Lophyra flexuosa*) noté en 2013
- **Caloptène ochracé** (*Calliptamus barbarus barbarus*) noté en 2004 
- **Criquet des jachères** (*Chorthippus mollis*) noté en 2003
- **Grillon bordelais** (*Modicogryllus bordigalensis*) noté en 2007
- **Grillon d'Italie** (*Oecanthus pellucens*) noté en 2020 
- **Couleuvre verte et jaune** (*Hierophis viridiflavus*) noté en 2018 
- **Bergeronnette printanière** (*Motacilla flava*) noté en 2015
- **Bruant des roseaux** (*Emberiza schoeniclus*) noté en 2019
- **Bruant fou** (*Emberiza cia*) noté en 2020
- **Bruant zizi** (*Emberiza cirius*) Nicheur possible, noté en 2020
- **Choucas des tours** (*Corvus monedula*) noté en 2020 
- **Fauvette grisette** (*Sylvia communis*) Nicheur possible, noté en 2016
- **Gobemouche noir** (*Ficedula hypoleuca*) noté en 2020
- **Goéland leucophée** (*Larus michahellis*) noté en 2020

Liste rouge départementale (suite)

- **Guêpier d'Europe** (*Merops apiaster*) noté en 2019
- **Huppe fasciée** (*Upupa epops*) noté en 2008
- **Hypolaïs polyglotte** (*Hippolais polyglotta*) Nicheur possible, noté en 2019
- **Locustelle tachetée** (*Locustella naevia*) noté en 2012
- **Martinet à ventre blanc** (*Tachymarptis melba*) Nicheur probable, noté en 2020
- **Perdrix rouge** (*Alectoris rufa*) noté en
- **Pigeon colombin** (*Columba oenas*) noté en 2017
- **Râle d'eau** (*Rallus aquaticus*) noté en 2015
- **Rousserolle effarvatte** (*Acrocephalus scirpaceus*) Nicheur possible, noté en 2020
- **Tarin des aulnes** (*Carduelis spinus*) noté en 2020
- **Torcol fourmilier** (*Jynx torquilla*) Nicheur possible, noté en 2018
- **Tourterelle des bois** (*Streptopelia turtur*) Nicheur possible, noté en 2014
- **Vanneau huppé** (*Vanellus vanellus*) noté en 2019



LES ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

Le site n'est malheureusement pas épargné par les espèces exotiques envahissantes. Cinq espèces ont été dénombrées sur le site : par ordre d'importance, le Solidage géant, le Buddleia, la Balsamine de l'Himalaya, les renouées géantes, le Sumac de Virginie (1 station).



Solidage géant



Renouée du Japon



Balsamine de l'Himalaya



Buddleia

A-2-2 FONCTIONNALITE

Le site se situe au milieu d'un corridor écologique important qui relie la Mandallaz et la Montagne d'Âge et permet ainsi de faire le lien entre le Salève et la plaine de l'Albanais jusqu'au massif du Clergeon. Le maintien de cette continuité écologique constitue un enjeu très important, ce corridor présentant un intérêt régional.

Les corridors prioritaires sont pour l'instant préservés, notamment sur les parcelles classées en ENS. Toutefois, certaines parcelles d'intérêt situées hors de l'ENS ont été urbanisées depuis 2010. Pour garantir la fonctionnalité de ce corridor déjà très restreint, il est indispensable de préserver de l'urbanisation l'ensemble du secteur.

A-3 USAGES DU SITE

A-3-1 L'AGRICULTURE

L'agriculture est une activité prépondérante sur le site. Elle est, en effet, présente sur plus de 40 % de la surface de la zone. On y trouve à la fois des cultures et des prairies de fauche ou de pâturage qui sont exploitées par un peu moins d'une dizaine d'agriculteurs. La parcelle de maïs cynégétique anciennement cultivée sur le secteur des Vignes Saint Martin est retournée en prairie en 2017.

A-3-2 LA CHASSE

Le site est chassé les jeudis, samedis, dimanches et jours fériés en période d'ouverture de la chasse. Les principales espèces prélevées sont : le sanglier, le chevreuil et le faisan, parfois le lièvre. Les secteurs les plus chassés sont le Marais de La Fin et le secteur de la carrière des Vignes.

A-3-3 LES LOISIRS

Le site est très fréquenté comme zone de loisirs pour diverses activités. On note ainsi la pratique de VTT/bicross essentiellement sur le secteur de la carrière des Vignes. Cette pratique s'était renforcée avant la mise en œuvre du 1^{er}

plan de gestion. Une des actions du plan 2016-2020 a été de raser les bosses qui avaient été créées pour faire des tremplins. Des traces de vélos sont toujours observées mais sans commune mesure par rapport à avant les travaux. Le bois de Geneva est quant à lui toujours utilisé par les deux roues.



Pelouse sèche des Vignes St Martin avant et après arasement des tremplins de VTT et moto et végétalisation

Les falaises au-dessus du site sont utilisées pour la pratique de l'escalade.

Le chemin longeant le Miroir de Faille est très fréquenté par des promeneurs souvent accompagnés d'un chien.

Enfin, malgré l'interdiction des véhicules à moteur, le site est parfois fréquenté par des quads et des moto-cross.

A-3-4 POTENTIEL PEDAGOGIQUE ET D'INTERPRETATION

Le site présente un grand potentiel pédagogique. De nombreuses animations y sont d'ailleurs organisées chaque année. Lors du premier plan de gestion, des panneaux de sensibilisation et d'accueil ont été installés.

B- EVALUATION DU PATRIMOINE ET DEFINITION DES OBJECTIFS

B.1 EVALUATION DE LA VALEUR PATRIMONIALE ET DES ENJEUX

HABITATS NATURELS

Milieu remarquable	Etat de Conservation		Intérêt
Marais à <i>Cladium mariscus</i> (cladiaie)	Bon	Des travaux de restauration réalisés via le premier plan de gestion ont permis de rouvrir les milieux. Attention cependant au solidage très présent dans les roselières à côté.	Favorable à une grande diversité d'insectes et autres invertébrés. Présence de l'Inule de Suisse (espèce protégées en Rhône-Alpes).
Roselières terrestres	Moyen	Milieu qui est fortement envahi par le Solidage	Habitat de la Rousserolle verderolle et de la Rousserolle effarvate
Pelouses sèches sur calcaire	Moyen	En cours de fermeture par envahissement du Tremble et du Robinier	Abrite souvent un cortège d'espèces d'orchidées. Intérêt floristique (Langue de serpent, Orpins) mais également faunistique (insectes) et paysager.
	Bon	Milieux relativement ouvert, grâce aux travaux de restauration entamés dans le 1 ^{er} plan de gestion et qui restent à poursuivre Menacé par le Solidage	
Prairie maigre de fauche	Bon	Entretenu par l'agriculture. Sensible à l'intensification des pratiques agricoles.	Forte diversité floristique, présence de nombreux papillons et autres insectes. Attrait paysager

FLORE

Espèce	Représentativité du site	Menaces /Facteurs d'influence
Fétuque du Valais (<i>Festuca helvetica</i>)	Forte , 4 stations connues en Haute-Savoie	Aucune actuellement
Inule de Suisse (<i>Inula helvetica</i>)	Moyenne , une cinquantaine de station en Haute-Savoie	Disparaîtra si son milieu se ferme complètement
Langue de serpent (<i>Ophioglossum vulgatum</i>)	Faible, espèce relativement bien présente sur le département	Fermeture du milieu, fauche ou pâturage précoce

Espèce	Représentativité du site	Rôle fonctionnel du site	Menaces / Facteurs d'influences
Sonneur à ventre jaune (<i>Bombina variegata</i>)	Moyenne , espèce relativement bien présente en Haute-Savoie, mais en régression à l'échelle nationale	Reproduction et hivernage	Fragmentation des habitats Destruction des zones favorables à sa reproduction
Crapaud calamite (<i>Epidalea calamita</i>)	Forte , seules trois stations connues Haute-Savoie	Reproduction et hivernage	Végétalisation puis fermeture des habitats pionniers
Lézard des souches (<i>Lacerta agilis</i>)	Inconnue (première observation en 2018)	Probablement reproduction et hivernage	Disparition de son habitat
Grand-duc d'Europe (<i>Bubo bubo</i>)	Forte , un couple sur le site depuis plus de 10 ans	Site de nidification	Dérangement sur la falaise
Pie-grièche écorcheur (<i>Lanius collurio</i>)	Moyenne , espèce relativement bien présente en Haute-Savoie	Site de chasse, aucune donnée de nidification même si site favorable	Fermeture des milieux, disparition des insectes
Guêpier d'Europe (<i>Merops apiasters</i>)	Moyenne , dernière observation de reproduction datant de 2011.	Site de chasse, anciennement site de nidification	Disparition de front de taille sableux, dérangement

B-2 LES OBJECTIFS A LONG TERME

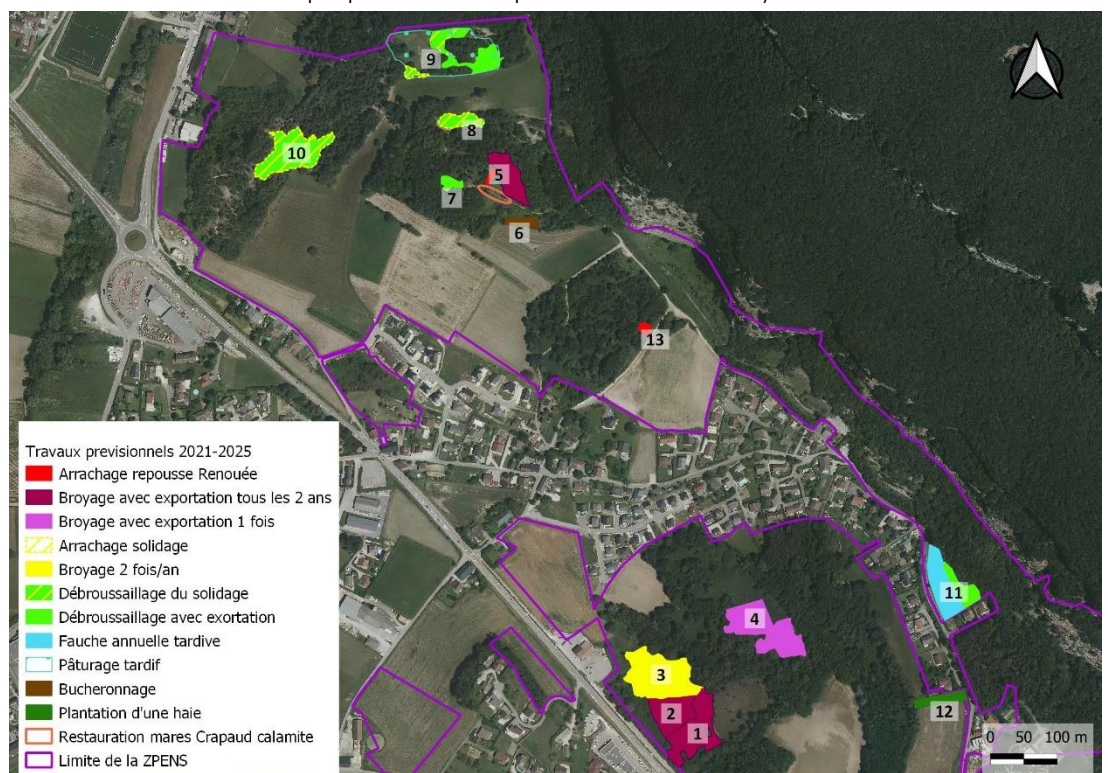
Le premier objectif à long terme est de conserver les fortes valeurs écologiques et paysagères du site en préservant un bon état de conservation des habitats et espèces remarquables présents ainsi qu'en préservant la fonctionnalité du site notamment au regard des corridors écologiques. Puis, étant donné la localisation du site et sa forte fréquentation actuelle, le second objectif est d'améliorer l'accueil du public et la sensibilisation des usagers et habitants du territoire.

B-3 LES OBJECTIFS OPERATIONNELS ET ACTIONS DU PLAN DE GESTION 2021-2025

B.3.1 OBJECTIFS RELATIFS A LA CONSERVATION DU PATRIMOINE NATUREL ET PAYSAGER

Les objectifs de gestion vont être détaillés par zones homogènes du site ENS. La carte ci-dessous localise les différents travaux prévisionnels (sous réserve de l'accord des propriétaires des parcelles concernées).

Travaux prévisionnels 2021-2025



● LES ZONES HUMIDES

Les actions vont se localiser dans le Marais de La Fin. L'objectif principal est l'entretien des milieux restaurés lors du 1^{er} plan de gestion (cladiaie et phragmitaie) et la restauration d'un nouveau secteur.

Ce nouveau secteur correspond à la partie ouest de la roselière sud du Marais de la fin. Il est très envahi par le solidage. Des travaux sont nécessaires afin de contenir l'espèce et d'éviter qu'elle ne contamine davantage le reste de la roselière et la cladiaie.

Les travaux consisteront principalement à broyer la végétation puis à l'exporter. La période et la fréquence de broyage dépendent des secteurs d'intervention.

L'impact des travaux sera évalué grâce à la mise en œuvre d'un suivi de la végétation réalisé tous les 2 ans.

● LES MILIEUX SECS

Il existe un enjeu fort sur les pelouses sèches. Les travaux de débroussaillage sur le coteau et la pelouse des Vignes St Martin seront poursuivis. En effet sur le coteau certains secteurs n'ont bénéficié que d'une année de bucheronnage et débroussaillage. Il est donc important de poursuivre l'action pour supprimer la dynamique végétative des ligneux. Ces travaux seront à mener à minima la première année et pourront être remplacés ensuite par un entretien par pâturage ovins ou caprins si un troupeau est trouvé.

Il est aussi important de poursuivre l'entretien de la nouvelle pelouse pour favoriser les espèces herbacées.

Des travaux de gestion des invasives seront également nécessaires sur les secteurs restaurés mais aussi sur les secteurs proches (notamment sur le haut du coteau) pour éviter une nouvelle contamination des secteurs restaurés.

● LES ESPECES INVASIVES

En plus des actions sur le solidage menées sur les zones humides et les milieux secs, les actions de lutte contre la balsamine de l'Himalaya et les renouées seront poursuivies.

● LES HABITATS D'ESPECES

Le site, constitue pour le Crapaud calamite, l'une des trois seules stations connues du département et représente donc un fort enjeu pour la préservation de l'espèce. Le Crapaud calamite affectionne les milieux pionniers. C'est pourquoi des travaux réguliers d'entretien de mares temporaires ont été réalisés durant le premier plan de gestion. Certaines de ces mares se situent cependant le long voire au milieu du sentier qui a été valorisé comme itinéraire principal pour la découverte du site. Il serait donc nécessaire de creuser de nouvelles mares un peu plus loin sur le site. Pour cela des travaux plus conséquents qu'un simple étrépage du sol, (intervention d'une mini pelle) est nécessaire. La matière extraite sera régalée sur le chemin d'accès afin de le rehausser et ainsi pouvoir marcher à pied sec toute l'année.

Le Guêpier d'Europe est une espèce qui niche habituellement dans des terriers creusés dans les talus de matériaux meubles (sableux et/ou graveleux). Lors du 1^{er} plan de gestion des travaux ont été menés afin de restaurer un front de taille favorable à sa nidification ainsi que la friche située devant. Les peupliers avaient été coupés et la végétation broyée. La dynamique de végétation est cependant relativement importante et des rejets de peupliers ont déjà pris pas mal de hauteur. Il convient donc d'entretenir régulièrement ce milieu pour le maintenir ouvert, et laisser ainsi la possibilité aux Guêpier d'Europe de repérer ce nouveau site potentiel de nidification.

Le Guêpier d'Europe a besoin d'un grand couloir devant ses espaces de nidifications pour pouvoir décoller et atterrir mais surtout pour pouvoir repérer les milieux favorables de loin. Il serait donc aussi nécessaire de couper certains arbres en aval du chemin, dans l'alignement de la falaise et de la friche.

● LES CORRIDORS ECOLOGIQUES

Le site ENS étant au cœur du corridor qui relie le Salève à l'Albanais et, à plus petite échelle, la Montagne d'Age et la Mandallaz, le maintien de sa fonctionnalité est un enjeu prioritaire. Ceci passe notamment par une protection contre l'urbanisation de l'ensemble des parcelles, l'aménagement des points de conflits avec les voies de circulation, le maintien d'une agriculture favorable et la réduction de l'impact des éclairages publics et privés à proximité de l'ENS et des secteurs de corridors en particuliers.

Amélioration de la fonctionnalité du corridor entre les Utins et le Marais de La Fin : Dans le but de faciliter les déplacements de la grande faune entre la Mandallaz et le Marais de La Fin, il serait intéressant de recréer un cordon boisé au Nord-Est du marais par des plantations d'espèces arbustives locales.

● LES INVENTAIRES/SUIVIS NATURALISTES

Le site du Miroir de faille abrite de nombreuses espèces à enjeux. Pour certaines la responsabilité du site vis-à-vis de l'espèce est importante (Crapaud calamite, Grand-duc notamment). Des suivis scientifiques sont donc mis en place de

manière à mieux appréhender la taille et la dynamique des populations de ces espèces. Par ailleurs, des inventaires flore et faune seront aussi réalisés afin d'améliorer la connaissance générale du site (insectes, chiroptères, lézard des souches, mammifères).

B.4.2 ANIMATION FONCIERE

Etape indispensable avant tout travaux. Il faut contacter chaque propriétaire pour obtenir l'autorisation d'intervenir sur sa(ses) parcelle(s) via la signature d'une convention d'usage pour une durée de cinq ans. La convention doit être signée entre la CCFU et l'ensemble des propriétaires de la parcelle. Seuls les propriétaires concernés par des travaux sont contactés.

B.4.3 OBJECTIFS RELATIFS A L'ACCUEIL DU PUBLIC ET A LA PEDAGOGIE

L'ENS est un outil qui par essence a vocation à favoriser le partage de connaissances et l'interaction entre personnes. Il joue et doit jouer naturellement un rôle social pour les personnes qui le découvrent, mais aussi pour les personnes qui vivent à proximité ou sont impactées par sa fréquentation.

L'enjeu sera donc de parvenir à faire connaître cet ENS, mais surtout de le faire comprendre et accepter par ces populations afin qu'il s'insère dans le tissu socio-économique local et qu'il soit vécu comme un atout pour la commune et ses habitants, et non comme une contrainte.

Publics à cibler et objectifs :

- Les riverains
 - ➔ Favoriser une meilleure connaissance du territoire par la population locale.
- Les usagers
 - ➔ Favoriser une bonne entente entre chacun.
 - ➔ Parvenir au meilleur respect possible du site et de ses intérêts en limitant, si nécessaire, les activités susceptibles de porter atteinte au site.
- Les habitants et élus de la CCFU et notamment de la commune de Sillingy
 - ➔ Favoriser une meilleure connaissance du territoire.
 - ➔ Faire prendre conscience de l'importance de la préservation de réseaux de sites naturels.
 - ➔ Créer du lien intercommunal.
- Les scolaires de Sillingy
 - ➔ Réaliser un projet pédagogique pour sensibiliser et valoriser le patrimoine naturel et culturel.
- Les personnes hors du territoire de la CCFU
 - ➔ Valoriser le patrimoine naturel et culturel local.

Pour chacun, de ces publics, les actions réalisées devront permettre de donner du sens, rendre compréhensible le site, valoriser et faire découvrir ses atouts.